



**Sous le signe
de la
continuité**
p. 5



**Les clubs de
conversation**
p. 9



**Tasse pas
ma langue !**
p. 5



**Le mot du président
Qui gouverne
au Québec ?**
p. 3

Journalssjb

Le journal de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Volume 7 - N° 2 - novembre 2007



Biz, Batlam et Chafik, membres de Loco Locass et Patriotes de l'année.

Les Loco Locass Patriotes de l'année

Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a décerné aux membres du groupe Loco Locass le titre de Patriotes de l'année 2006-2007. Ce titre est attribué chaque année depuis 1975, en novembre, pour rappeler la victoire remportée par les Patriotes contre les troupes anglaises le 23 novembre 1837.

Composé des rappeurs Biz, Batlam et Chafik, les Loco Locass se méritent le titre de Patriotes de l'année 2007 parce qu'ils constituent certainement le groupe le plus engagé dans la cause du français et de l'indépendance du Québec.

L'amour de la langue française est à l'origine de la naissance du groupe. Les mots servent la cause, le militantisme prend une nouvelle forme. Au départ, Loco Locass est le nom d'une émission de radio animée par Batlam et Biz. À l'automne 1996, les deux amis font leurs premiers spectacles. Le groupe s'appelle alors les Loco Loquaces. En 1998, Chafik se joint à Batlam et Biz et en 1999 le groupe prend définitivement le nom de Loco Locass. Ils font alors une première apparition aux FrancoFolies de Montréal. Puis, en février 2000, ils remportent le concours de la relève musicale Les Francouvertes.

En 2000, les Loco Locass présentent un Mémoire « rappé » à la Commission des États généraux

Suite à la page 2

2000 personnes participent à la marche du Mouvement Montréal français

Le 26 août dernier, 2000 personnes ont répondu à l'appel du Mouvement Montréal français qui les invitait à une marche pour souligner le 30^e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française. Plusieurs personnalités de la scène publique québécoise ont rendu hommage à Loi 101 et ont souligné son rôle crucial dans l'épanouissement de la langue française et de la société québécoise.

Cette manifestation était d'autant plus importante que quelques jours avant l'événement la Cour d'appel déclarait inconstitutionnel un article de la Loi 104, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002 pour colmater une brèche de la Loi 101. Cette brèche ouvrait l'école anglaise publique à quiconque avait fréquenté une école anglaise privée non subventionnée. Le jugement, émis seulement en anglais, avait été rendu par le

juges Allan R. Hilton, un ex-procureur d'Alliance Québec.

Devant la foule amassée à la place Gérard-Godin, près du métro Mont-Royal, la chef du Parti Québécois, Pauline Marois, a souligné à quel point la Charte de la langue française avait *façonné le visage français du Québec et de Montréal en particulier*. Le président du MMF, Mario Beaulieu, l'historien Marcel Tessier, le co-porte-parole de Québec-Solidaire, Amir Khadir, le président de la Fédération autonome des enseignants, Pierre St-Germain et le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, se sont aussi tour à tour adressés aux participants. Puis, la marche a débuté le long de la rue Saint-Denis pour se poursuivre sur la rue Sherbrooke et s'arrêter au parc à l'angle de la rue Saint-Urbain, près de la maison Ludger-Duvernay.

Suite à la page 2



Des personnalités marquantes de la scène politique et culturelle ont pris part à la marche. On reconnaît, à l'avant, dans l'ordre habituel: Daniel Turp, député de Mercier; Marie Tifo, comédienne; Pierre Curzi, député de Borduas; Francine Castonguay-Laurin, veuve de Camille Laurin; Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois et Jean Dorion, président général de la SSJBM. On voit aussi, à l'arrière, Vivian Barbot, députée de Papineau; Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont; Jean-Paul Perreault d'Impératif français et Jean-Paul Gilson, du Bloc Québécois.

(Photo: Normand Lacasse)

Envois publications — Publication mail 40009183

**Je n'ai jamais voyagé
vers autre pays que toi,
mon pays.**

Gaston Miron

SOMMAIRE

Commémoration de la visite
du général de Gaulle

p. 4

Pétition

p. 4

Mouvement Montréal français

p. 6

Déclaration du MMF

p. 8

Deux autres grands anniversaires

p. 9

Olivar Asselin

p. 10

Commémoration de la victoire

de Saint-Denis

p. 10

Agenda des sections

p. 11

Visitez notre site Internet au www.ssjb.com



Chaflik, Batlam et Biz, du groupe Loco Locass et Patriotes de l'année.

sur la langue française. Dans ce « manifestif » se trouve la chanson *Malamalangu*e où ils font *le triste constat de l'érosion du français au Québec. Le diagnostic est sévère, mais lucide. Il s'adresse à tous Québécois, ce peuple à la mer...**

Le mémoire présente la pièce *Langage-toi*, en constatant sans ambages *qu'en fait, si le français se dégrade au Québec, nous n'avons que nous-mêmes à blâmer. Les Loco Locass s'élèvent contre l'aplatventrisme des éternels colonisés que nous sommes. Comment affirmer une langue que nous évacuons systématiquement de la conversation au premier accent anglophone venu ? Comment être fier d'une langue que nous balbutions à peine à voix basse ? À cette apathie linguistique, nous proposons comme solution le langage, c'est-à-dire l'articulation du langage dans l'action, haut et fort, sur la place publique.**

Le Manifestif explique : *Puissamment soutenue par le ROC, la communauté anglophone québécoise opère un long et systématique démantèlement de la loi 101 à coup d'éreintantes joutes judiciaires. Il faut les comprendre. Vainqueurs des plaines d'Abraham, longtemps seuls maîtres du commerce et de la politique, ils n'ont jamais admis la réappropriation du Québec par les francophones. Pour nous, la langue relève de la culture et du droit collectif. Pour notre minorité de luxe, le français et l'anglais sont des droits individuels équivalents, sacrés par la Constitution, qui ne doivent faire l'objet d'aucune coercition. Devant un tel abysse entre les deux conceptions, la réconciliation est vaine. Loco Locass estime que le Québec doit se doter de l'autonomie politique que lui commande son statut d'épicentre francophone en Amérique.**

En 2001, les Loco Locass donnent un spectacle au Club Soda puis remportent deux trophées MIMI au gala de l'Initiative musicale internationale de Montréal : meilleur album (Manifestif) et

meilleure chanson (Sheila, ch'us là). Poursuivant leur lancée, ils font un premier voyage en France et, à leur retour au Québec, participent au spectacle de la Fête nationale au parc Maisonneuve. En août, le groupe se voit décerner le Prix de la Fondation Félix-Leclerc dans le cadre des FrancoFolies de Montréal. Finalement, en octobre, cette année faste se termine par l'obtention de deux Félix sur cinq nominations au gala de l'ADISQ, dont le meilleur album hip-hop (Manifeste) et la meilleure sonorisation de spectacle (Marc Saint-Laurent). En 2003, lors du concours de la communication interactive Boomerang, le cédérom interactif *In Vivo* remporte le premier prix dans la catégorie *Cédérom éducatif/divertissement*. Le cédérom remporte aussi deux prix au *New York interactive festival* : médaille d'or dans la catégorie *Divertissement grand public* et médaille de bronze dans la catégorie *Meilleure conception d'interface*.

Les Loco Locass prennent souvent pour cible les politiciens. Leur poésie rythmée aux mots finement ciselés attaque tour à tour Sheila Copps avec « Sheila, ch'us là », Mario Dumont avec « Super Mario » pendant la campagne électorale québécoise de 2003 puis, après quelques mois du nouveau régime libéral, la chanson « Libérez-nous des libéraux » obtient un tel succès qu'on l'entendra même dans le cadre d'une émission de la télé de Radio-Canada !

Accumulant les succès, les Loco Locass ne s'éloignent cependant pas de leur militantisme des premières années et participent bénévolement à de nombreux rassemblements indépendantistes. Ils font ainsi partie du premier spectacle de la Journée nationale des Patriotes en 2003 et à celui de 2005.

En 2004, les Loco Locass réunissent un groupe de citoyens (dont plusieurs connus du public) et organisent une conférence de presse pour faire front commun et dénoncer l'incendie criminel de

la bibliothèque d'une école juive de Montréal. Puis, en 2005, ils appuient le mouvement étudiant lors d'une grève des étudiants du Québec pour protester contre le gouvernement libéral du Québec qui convertit en prêts 103 millions de dollars de bourses.

Dans son plus récent « blogue », Biz, un des fondateurs de Loco Locass, écrit : *Je relis Genèse de la société québécoise de Fernand Dumont. Je suis de plus en plus convaincu que la situation politique déprimante qui sévit au Québec est due à la porosité de notre mémoire collective. L'ingratitude, la petitesse et le repli sur soi des Québécois s'expliquent à mon avis par une méconnaissance totale de notre parcours épique en Amérique.*

Pour paraphraser Miron, un peuple minoritaire doit absolument avoir conscience de lui-même et de son historicité pour se prolonger dans l'avenir. Sinon, ses citoyens sont condamnés à se dissoudre lentement dans le grand Kool aid majoritaire.

La mémoire, l'histoire, la fierté et le goût de gagner, voilà où je loge en ce moment. Je vous en souhaite autant.

Par leur engagement constant, par leurs mots tranchants livrés sur une musique qui rejoint la jeunesse québécoise (et pas seulement la jeunesse !), les Loco Locass réussissent à secouer la torpeur et le cynisme ambiant et à réconcilier la politique et la fête, affirme le président général Jean Dorion. La Société Saint-Jean-Baptiste est donc fière de souligner la contribution cruciale des Loco Locass à la défense du français et à la marche des Québécoises et des Québécois vers l'indépendance.

* Mémoire rapé à la Commission des États généraux sur la langue française, Loco Locass. (11 décembre 2000)

Élaine Des Lauriers et Mario Beaulieu



Arrivés au parc, d'autres personnalités de la scène politique se sont adressées aux marcheurs, dont Maria Mourani, députée bloquiste d'Ahunstic; Jean Dorion, président de la SSJBM, Pierre Curzi, député péquiste de Borduas et Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois, qui a affirmé que la décision de la Cour d'appel *est venue nous rappeler que rien n'était gagné définitivement.*

Les milieux culturel et syndical du Québec étaient également bien représentés avec Christopher Hall, humoriste et chroniqueur; Jean-Claude Germain, écrivain ainsi que René Roy, de la FTQ; Claudette Carboneau, de la CSN et Réjean Parent, de la CSQ. Un hommage a aussi été rendu par Bernard Landry au père de la Charte de la langue française, le docteur Camille Laurin. La veuve de ce dernier, Francine Castonguay-Laurin, invitée d'honneur, a remercié l'assistance.

Le président du MMF, Mario Beaulieu, souligne que la marche du 26 août dernier a sans doute contribué à ce que quelques jours plus tard, le juge de la Cour d'appel André Rochon suspende l'exécution du jugement touchant la Loi 104 jusqu'à l'éventuelle décision de la Cour suprême, en invoquant une question d'ordre public afin d'éviter un *chaos administratif et juridique* à la veille de la rentrée scolaire. Fort de ce succès, Monsieur Beaulieu invite toutes les Québécoises et les Québécois à se tenir prêts à répondre à l'appel du MMF car d'autres manifestations auront lieu au cours des prochains mois afin d'exiger que le français reprenne toute la place qui lui revient. *Trente ans après la Loi 101, affirme M. Beaulieu, le plus grand défi à venir est d'enfin faire du français la langue publique commune.*

Élaine Des Lauriers

POUR VOUS TIRER D'EMBARRAS...

François Gendron, Ph. D.
AVOCAT
507, PLACE D'ARMES
BUREAU 1701
MONTRÉAL (QUÉBEC)
CANADA H2Y 2W8
TÉL. : (514) 845-5545
FAX : (514) 845-7670

CONVENTION DE LA POSTE — PUBLICATION 40009183
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉ AU CANADA AU SERVICE DES PUBLICATIONS
82 SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL QC H2X 1X3
courriel : mbeaulieu@ssjb.com



Le président général, Jean Dorion.
(Photo : Daniel de Brouwer)

Les trente années de la Loi 101 ont été marquées par des progrès, mais aussi par des échecs et des incertitudes qui, présentement, s'accroissent au lieu de diminuer.

Ne méprisons pas les progrès accomplis, en particulier ceux qui ont changé, dans une certaine mesure, les attitudes des diverses composantes de notre population : francophone, anglophone et allophone qui, chacune à sa façon, avaient tendance avant l'adoption de la Loi 101 à considérer le statut inférieur des Québécois de souche comme une inaltérable réalité de la vie, et à en tirer les conclusions dans leurs comportements respectifs. Ceux d'entre nous qui sont assez âgés pour avoir connu le Québec d'avant 1977 sont les plus en mesure d'apprécier à cet égard les effets de la Loi.

Cela dit, les tribunaux canadiens ont démantelé la Loi. D'une loi qui normalisait le statut du français au Québec, en lui donnant les prérogatives que détiennent habituellement les langues nationales dans leurs pays respectifs, les tribunaux ont fait graduellement une loi autorisant ou, dans le meilleur des cas, imposant l'usage du français, mais parallèlement à celui de l'anglais. Ce fut le cas entre autres pour la langue du commerce, la langue de travail, la langue des services professionnels, la langue des lois et des tribunaux.

Dans le cas des services professionnels, par exemple, la loi originale donnait à tous le droit de recevoir en français les soins de santé, y compris le dossier médical, la prescription, etc., (sans interdire une autre langue si le patient le demandait). En 1983, la Cour supérieure a décidé que le droit au français n'existait que si le patient en faisait la demande préalable. Disons que, surtout dans l'état actuel de nos services de santé, ce n'est pas la priorité de celui qui est hospitalisé d'urgence, encore moins s'il comprend l'anglais. Le patient n'a aucun rapport de force dans un hôpital et ne veut surtout pas faire d'histoire et indisposer le personnel soignant. J'ai vécu moi-même l'expérience et me suis retrouvé avec dossier et prescription en anglais.

Le mot du Président général QUI GOUVERNE AU QUÉBEC ?

NOS ÉLUS OU DEUX PERSONNES NOMMÉES PAR LE CANADA ?

*Discours prononcé devant les participants à la marche du 30^e anniversaire de la Loi 101,
le 26 août 2007*

Dans le cas de la langue des lois et des tribunaux, c'est à une décision de la Cour Suprême de 1979, annulant un chapitre entier de la Loi 101, que nous devons d'avoir reçu cette semaine du juge Hilton un jugement de 41 pages en anglais seulement, dans un procès qui concerne éminemment toute la population du Québec et où notre gouvernement était une partie en cause. Avec la Loi 101 originale, cela eût été impossible.

Mais le plus grave dans le jugement Hilton-Dalphon, c'est sa portée, bien sûr, que vous connaissez tous. Il permettrait aux riches de contourner les dispositions de la Loi 101 concernant l'accès à l'école anglaise. Pas besoin d'être très riche : le coût d'une seule année pour un seul enfant dans une école non subventionnée réglerait le cas de la famille entière et de sa descendance. Et même les pauvres pourraient profiter de fondations mises sur pied à cet effet. Et Ottawa aime bien financer ce qui peut diviser les Québécois.

Que conclure, quand deux personnes nommées par le Premier ministre du Canada (parce qu'on parle de la Cour d'Appel *du* Québec, mais elle n'appartient pas du tout au Québec, c'est le fédéral qui nomme les juges), que conclure quand ces deux personnes prétendent annuler d'un trait de plume une loi de protection du français, une loi votée unanimement par les élus du peuple québécois, tous nos élus, ceux des trois partis représentés à l'Assemblée nationale ?

Que conclure quand en plus ces deux personnes agissent en s'appuyant sur une constitution imposée de force au Québec, en 1982, par dix gouvernements anglophones, un texte si contraire à nos intérêts nationaux, que tous nos gouvernements québécois ont refusé de le signer ?

René Lévesque, Pierre-Marc Johnson, Robert Bourassa, Daniel Johnson, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry, tous ont refusé de signer et Jean Charest aussi refuse de signer cette constitution que deux personnes

invoquent pour défaire une loi protégeant l'avenir du français au Québec !

Et en plus, on nous balance 41 pages en anglais, sans même une traduction pour les indigènes, comme au temps béni des colonies !

Il paraît que c'est dangereux de dire que c'est méprisant ça ; il paraît que, si on dit que c'est méprisant, on risque de se retrouver en cour pour outrage au tribunal, avec une grosse amende à payer.

Alors je ne le dirai pas.
Mais il paraît qu'on a le droit de dire comment on se sent.
Moi, je me sens méprisé. Et vous autres ?

Que conclure ? Sinon que la liberté du peuple québécois, elle reste à conquérir.

Ça n'a pas de bon sens que de laisser les institutions d'un pays anglophone comme le Canada, où nous sommes seulement 22% de la population, décider de ce qu'on peut faire ou de ce qu'on ne peut pas faire pour protéger le français chez nous.

C'est parce que vous savez cela que vous êtes ici aujourd'hui. La Loi 101 de Camille Laurin a rompu avec la longue tradition de soumission observée tant par notre peuple que par ses élites depuis la Conquête et plus encore depuis l'écrasement de la Rébellion de 1837-38. Camille Laurin ne s'est pas demandé si sa réforme plairait à nos maîtres, qu'ils soient d'Ottawa, de Toronto ou de Westmount. Il l'a faite contre eux. Camille Laurin, le psychanalyste, connaissait mieux que quiconque les peurs ataviques de ses compatriotes : il ne s'est pas demandé si son projet obtiendrait l'appui spontané de René Lévesque, il a plutôt entrepris de le convaincre de sa nécessité. Les trente ans de la Loi 101, célébrons-les dans l'esprit qui animait Camille Laurin et les militants de son temps. Cette célébration, elle ne marque pas la fin d'un cycle, elle est le coup d'envoi d'une nouvelle et longue et dure bataille, que nous allons gagner !

Jean Dorion





Charte des langues

Maria Mourani
députée fédérale d'Ahuñtic

Porte-parole de la condition féminine
pour le Bloc Québécois
514-383-3709
9775 rue Waverly, Bureau 102
Montréal (Québec) H3L 2V7







FRANÇOIS LEGAULT
Député de Rousseau
Porte-parole de l'opposition officielle
du développement économique et
des finances

Bureau de circonscription
1723, route 125
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Téléphone: (450)831-8979
Sans frais: 1-800-889-4401

La Presse partisane



Trefflé Berthiaume

En 1904, Trefflé Berthiaume, regrette amèrement son étourderie d'avoir vendu *La Presse* et veut reprendre son journal. Il s'adresse à Laurier à maintes reprises pour qu'il l'aide à le récupérer. Le 21 mars 1904, il écrit : *Il me semble qu'un dernier effort devrait être fait et je vous supplie de le faire personnellement afin de me fournir l'occasion de vous servir jusqu'à la fin de votre carrière. C'est là mon plus grand désir. Aussi je ne cesserai de recommander à mes fils, mes successeurs, de défendre vos œuvres et vos actes publics aussi longtemps et aussi souvent qu'il le faudra après notre mort.*

Après bien des tractations, Berthiaume parvient à reprendre possession de *La Presse* qu'il met à la disposition de Laurier.

Reconnaissant envers celui qui était intervenu à plusieurs reprises en sa faveur auparavant, dans une lettre du 19 mars 1906 il revient à la charge : *Grâce à vous, j'avais acquis mon indépendance et je la destinais cette indépendance à vous combler de reconnaissance par tous les moyens que La Presse pouvait employer.*

Dans une lettre datée du 2 novembre de la même année, il allait encore plus loin et il s'engageait en ces termes : *À votre demande, je tiens à vous assurer que si je redeviens propriétaire du journal La Presse, je consentirai à donner d'une manière la plus efficace possible le contrôle du journal, quant à la partie politique, à un comité ou une personne représentant le premier ministre d'un gouvernement libéral, pourvu toutefois que ce premier ministre soit sir Wilfrid Laurier ou un Canadien français qui le remplacerait comme premier ministre.*

Ce qui n'empêche pas *La Presse* d'écrire dans le numéro du lendemain : *La Presse sera à l'avenir ce qu'elle a été depuis sa fondation, c'est-à-dire un journal entièrement indépendant de tous les partis politiques, de toutes les factions, de tous les groupes. Elle s'efforcera de rendre justice à tous les partis et à tous les hommes politiques, et ne sera l'esclave d'aucun. Sur toutes les questions, son motto sera : Vérité et impartialité.*

Jocelyn Saint-Pierre, *Histoire de la tribune de la presse à Québec (1871-1959)*. Extrait reproduit dans *l'aut'journal*, mai 2007.

Commémoration de la visite du général de Gaulle



Jean Dorion et Alain Ripaux à l'inauguration de l'exposition « De la Nouvelle-France au Québec contemporain ».
(Photo : Daniel de Brouwer)

Le 10 juin dernier, à la veille du 40^e anniversaire de la visite du général de Gaulle au Québec en juillet 1967, Monsieur Alain Ripaux, vice-président de l'association française « Visualia Ile de France, cartophilie et illustration de La Poste et de France Télécom » prononçait à la Maison Ludger-Duvernay une conférence sur le thème « Charles de Gaulle, une certaine idée du Québec. »

Rédacteur en chef de la revue *Visualia* et auteur de nombreux articles historiques et philatéliques en particulier dans la revue *France-Québec Magazine*, Monsieur Ripaux est engagé depuis de nombreuses années dans les relations franco-québécoises. Il est vice-président de l'association « Frontenac-Amériques », de « Paris-Quadracentenaire de Québec » et membre de la Commission Franco-Québécoise des lieux de mémoire communs. Ce fut donc un honneur que de le recevoir à la Maison Ludger-Duvernay pour cet exposé qui a permis à quelque quatre-vingts auditeurs de renouer avec cette page importante de notre histoire que fut la visite du général de Gaulle.

Par ailleurs, le 24 juillet, jour-même de l'anniversaire du fameux « Vive le Québec libre », plus de cent personnes se pressaient dans nos salons pour une projection du très beau film de Jean-Claude Labrecque « La visite du Général de Gaulle au Québec ». Émus, nous

avons revécu ce soir-là un événement qui devait accélérer comme aucun autre au 20^e siècle le cours de l'histoire du Québec. Marcel Masse, alors ministre responsable de l'accueil du Président français et Robert Zonda, qui dirigeait le protocole de l'événement, nous ont fait part de plusieurs détails inédits de ces journées inoubliables.

Exposition historique « De la Nouvelle-France au Québec contemporain »

Alain Ripaux est aussi à l'origine de plusieurs expositions historiques : « Hommes et réalisations de la V^e République », « Le Québec, de Jacques Cartier à nos jours », « Napoléon et l'épopée impériale » qui ont connu un grand succès en France et en Belgique. Il a profité de sa visite au Québec pour nous présenter son exposition historique, philatélique et cartophilique intitulée « De la Nouvelle-France au Québec contemporain ». Cette exposition, qui évoque 400 ans de relations franco-québécoises, de Jacques-Cartier et Samuel de Champlain à Charles de Gaulle et René Lévesque, avait été présentée à Paris comme dans de nombreuses villes de France et visitée par plusieurs milliers de Français. Comme nous l'annoncions dans notre numéro de juin, la maison Ludger-Duvernay a accueilli cette exposition tout l'été pour en faire profiter nos membres et visiteurs.

Jean Dorion

PÉTITION POUR ABOLIR LE POSTE DE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Une pétition lancée au cours de la saison estivale et visant à abolir le poste de lieutenant-gouverneur semble porter des fruits. En effet, la pétition lancée par le Mouvement pour une Élection sur la Souveraineté en réponse au scandale entourant les dépenses faramineuses de M^{me} Lise Thibault compterait déjà plus de 4000 signatures. Les responsables de l'organisation, qui regroupe principalement des jeunes militants de moins de 35 ans affirment avoir travaillé tout l'été à recueillir ces signatures. Plusieurs personnalités politiques auraient signé la pétition, dont Pauline Marois, Gilles Duceppe, Maria Mourani, Daniel Turp, Jean Dorion et Pierre Falardeau. Il est aussi important de souligner que le nouveau député d'Outremont, Thomas Mulcair, se serait engagé par écrit à déposer la pétition à la Chambre des communes. Cependant, aucun député, ni du Parti Québécois, ni de l'Action Démocratique du Québec, ne s'est encore montré intéressé à déposer la pétition à l'Assemblée nationale.

Le libellé de la pétition qui dénonce le système monarchique imposé au Québec va plus loin que la simple abolition du poste. Il propose en effet de confier tous les pouvoirs appartenant au Lieutenant-gouverneur au Président de l'Assemblée nationale. Le MES souhaiterait ainsi faire disparaître les vestiges de la monarchie britannique, système allant complètement à l'encontre des valeurs québécoises.

Pour signer la pétition : www.m-e-s.org

Marilyne Lacombe



SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ

Après avoir dressé un bilan fort positif de la dernière année, l'Assemblée générale du Conseil Jeunesse de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a renouvelé, le 11 mai dernier, le mandat de François Gendron à la présidence. En effet, depuis son élection l'année dernière, le comité des jeunes a été plus actif que jamais : organisation d'événements, manifestations, spectacles et distribution de tracts se sont retrouvés au cœur des activités cette année. La présence des membres du Conseil d'administration lors du Forum social québécois a par ailleurs été fortement appréciée par les membres.



François Gendron, président du Conseil jeunesse.
(Photo : Mélissa Simard)

C'est donc sous le signe de la continuité que François Gendron compte poursuivre son second mandat. *Nous avons beaucoup travaillé au cours de la dernière année afin de construire des liens avec d'autres organismes de jeunes qui ont des mandats connexes aux nôtres. Le but est de constituer une force militante au sein des jeunes souverainistes. Nous voulons poursuivre dans cette voie*, explique le président. Le comité des jeunes a déjà établi des liens avec plusieurs autres organismes un peu partout au Québec, qui lui ont permis la tenue de différents événements. *On n'a qu'à penser au Comité souverainiste de l'UQAM, avec qui on collabore depuis les débuts à l'organisation de spectacles et de conférences*, poursuit François Gendron.

Les jeunes continueront aussi de tenir leur 7 à 10 bimensuel, les *Jeudis de la souveraineté*, un jeudi sur deux à la Maison Ludger-Duvernay. Tous les jeunes (et les moins jeunes!) sont d'ailleurs invités à venir discuter et échanger avec les conférenciers invités dans l'ambiance festive qui caractérise cette activité. Les *Jeudis de la souveraineté* ont entamé leur nouvelle année le 4 octobre dernier avec J.-René Marcel Sauvé, ancien conseiller de René Lévesque en matière de défense, qui a prononcé une conférence sur la géopolitique et le sens de l'État.

Enfin, le Conseil Jeunesse compte bien demeurer actif et présent au sein du mouvement indépendantiste et de la SSJBM. La participation des nouvelles générations à la lutte pour l'indépendance est primordiale et les jeunes de la SSJBM le savent; voilà pourquoi ils travailleront à sensibiliser et recruter de nouveaux militants encore cette année.

Marilyne Lacombe
Conseillère, Conseil jeunesse de la SSJBM

« Tasse pas ma langue ! »

Le MMF poursuit sa campagne pour les raisons sociales en français



(Photo : Normand Lacasse)

Le jeudi 18 octobre dernier, le Mouvement Montréal français poursuivait sa campagne « Tasse pas ma langue ! » avec une manifestation devant le « Second Cup » à l'angle de l'avenue du Parc et de la rue Milton. Le MMF entendait ainsi faire pression sur la chaîne de cafés Second Cup, qui, depuis quelques mois, procède graduellement à la modification de ses enseignes commerciales pour revenir à une version unilingue anglaise en enlevant la mention « Les cafés » devant « Second Cup ». *La décision de Second Cup est absolument imbuvable*, s'est exclamé le président du MMF, Mario Beaulieu.

Le président de Second Cup, Bruce Elliot, a indiqué que l'entreprise a amorcé en 2005 une refonte de son image. Les magasins rénovés ont ainsi une nouvelle enseigne, mais le français n'est pas dans la nouvelle image visuelle. Mario Beaulieu, affirme que cette situation est inacceptable. Le MMF demande à Second Cup de procéder au renouvellement de ses affiches pour les franciser complètement, par exemple en utilisant le terme « 2^e tasse ». La campagne vise aussi les autres commerces à dénomination anglaise, tels que les cafés Starbuck.

Mario Beaulieu souligne qu'un sondage a montré que 68 % des Québécois n'apprécient pas la présence des enseignes de langue anglaise. En janvier dernier, le Mouvement Montréal français avait lancé sa campagne pour la francisation des

raisons sociales par une distribution massive de dépliants et de tracts aux sorties des bouches de métro. Le MMF voulait ainsi inciter les commerces à dénomination anglaise à suivre l'exemple d'Esso qui a décidé de ne pas rebaptiser du nom de *On the run* ses 54 dépanneurs connus ici sous le nom de Marché Express.



L'écrivain Yves Beauchemin, à gauche sur la photo, a participé à la manifestation. (Photo : Normand Lacasse)

La prolifération des raisons sociales en anglais compromet le visage français de Montréal et s'ajoute à d'autres facteurs d'anglicisation comme le bilinguisme des services publics et l'exigence indue de l'anglais sur le marché du travail. Il faut susciter une mobilisation citoyenne massive pour contrer cette tendance, déclare Mario Beaulieu. Il souligne également le succès de la manifestation du 18 octobre, le président de Second Cup ayant affirmé que *l'entreprise comprend le point de vue des consommateurs québécois et est en train de revoir ses enseignes à l'extérieur de ses magasins*. Cette manifestation n'est que le début de la campagne « Tasse pas ma langue ! », affirme Mario Beaulieu qui invite les consommateurs à privilégier les commerces qui respectent l'environnement linguistique du Québec.

Élaine Des Lauriers



Mario Beaulieu discute avec les manifestants devant le Second Cup de l'avenue du Parc. (Photo : Normand Lacasse)

Mouvement Montréal français

Le MMF élargit et intensifie ses actions



Un bilan impressionnant



Mario Beaulieu, président du MMF, a été le premier à s'adresser à la foule réunie à la place Gérald-Godin, près de la station de métro Mont-Royal. (Photo : Normand Lacasse)

Il y a eu trente ans le 26 août, le Québec ouvrait un nouveau chapitre de son histoire en adoptant la Charte de la langue française, dite Loi 101. Véritable geste historique d'affranchissement et de libération nationale, la Charte visait à faire du français la seule langue officielle du Québec. Elle rétablissait ce qui constitue la normalité dans la plupart des États, soit que sur un territoire donné, une seule langue est utilisée dans l'éducation et les services publics.

Depuis trente ans, on a observé des progrès considérables dans plusieurs secteurs, mais ces progrès restent loin d'assurer l'avenir du français au Québec. Alors que nous faisons face à un défi démographique sans précédent, le pouvoir d'attraction de l'anglais supprime encore largement celui du français. Le français n'est toujours pas la langue publique commune, notamment dans les milieux de travail montréalais.

Dès l'adoption de la Loi 101, le gouvernement fédéral est intervenu de toutes sortes de façons pour l'affaiblir, notamment en finançant des groupes de pression anglophones comme Alliance Québec. En réinstaurant le bilinguisme institutionnel, ces attaques ont affaibli le pouvoir d'attraction du français. Rappelons-nous que la Loi 101 a subi plus de 200 amendements qui l'ont affaiblie dans la plupart de ses secteurs d'application.

En réalité, la prétendue « paix linguistique » résulte essentiellement du ravalement des revendications des francophones en matière de législation linguistique. Les organismes responsables d'appliquer la Charte ont des moyens diminués. La politique linguistique des services gouvernementaux est fréquemment bafouée. Qu'on pense, par exemple, aux *press one for English* qui sont supposés être des exceptions, mais qu'on retrouve souvent au début des messages des répondants téléphoniques. On continue à financer sans limites, avec nos taxes et nos impôts, des cégeps et des universités qui servent à angliciser les nouveaux arrivants. On s'apprête à dilapider les fonds publics pour construire un mégahôpital universitaire

anglophone, équivalent financier de deux stades olympiques.

Il y a urgence d'agir. Le MMF est un regroupement de citoyennes et de citoyens. Lancé avec l'appui de la SSJBM, mais indépendant de celle-ci, il constitue une coalition non partisane. Actuellement, le MMF élargit et intensifie ses actions. Des rencontres sont effectuées avec différents organismes de la société civile. Le MMF entend multiplier ses interventions médiatiques et se manifester directement sur le terrain de plus en plus fréquemment. Des lettres sont envoyées directement aux entreprises commerciales pour les inciter à publier leurs documents publicitaires complètement en français. Nous entreprendrons bientôt du piquetage pour inciter les consommateurs à n'acheter que quand la raison sociale et l'ensemble des services sont en français ! Nous interviendrons directement auprès des ministères et des services publics qui ne respectent pas la politique linguistique gouvernementale.

Non à l'anglicisation des cégeps français !

Le 11 juin dernier, le MMF tenait une conférence de presse conjointe avec des associations étudiantes et syndicales pour tenter d'infléchir l'intention du Cégep Édouard-Montpetit d'instaurer un premier programme entièrement en anglais (en maintenance d'aéronefs). Malgré cette opposition, le 12 juin, le conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit a maintenu sa demande de pouvoir instaurer un programme entièrement en anglais en 2008.

Le MMF et ses alliés poursuivront leur combat crucial contre cette décision, qui constitue un précédent dans la région de Montréal. Elle risque d'entraîner l'ensemble des cégeps, et éventuellement du secteur français de l'éducation postsecondaire à Montréal ainsi qu'ailleurs au Québec, sur la pente savonneuse de la bilinguisation et de l'anglicisation.

Le MMF à la marche derrière le défilé de la Fête nationale

Le Mouvement Montréal français s'est joint aux marcheurs derrière le défilé de la Fête nationale pour une seconde fois en 2007. Cette année, l'équipe de bénévoles a distribué près de 5000 dépliant et scandé des slogans pour promouvoir l'usage du français en tant que langue publique commune, permettant ainsi de faire plusieurs nouveaux adhérents.

30^e anniversaire de la Charte de la langue française

Pendant l'été, l'équipe du MMF s'est affairée à organiser un rassemblement et une marche pour l'application rigoureuse et le renforcement de la Loi 101, à l'occasion du 30^e anniversaire



Le MMF a pris part à la célébration de la Fête nationale le 24 juin dernier. (Photo : Normand Lacasse)



Francine Lalonde, députée du Bloc Québécois; Mario Beaulieu, président du MMF et Jean Dorion, président général de la SSJBM. (Photo : Normand Lacasse)



À l'avant-plan, Maria Mourani et Vivian Barbot députées du Bloc Québécois. (Photo : Normand Lacasse)

de son adoption. Le 26 août dernier, les efforts de mobilisation du MMF étaient récompensés alors que près de 2000 personnes ont participé à cette marche, dont plusieurs personnalités de la scène publique québécoise. Ce grand succès a amené le juge de la Cour d'appel André Rochon à suspendre l'exécution du jugement touchant l'article de la Loi 104 portant sur l'accès à l'école anglaise jusqu'à ce que la Cour suprême en arrive à une décision.

Le gouvernement doit appliquer l'article 1 de la Loi 104

L'article 1 de la Loi 104, adoptée en 2002, porte sur la francisation des services gouvernementaux aux entreprises. Il vise à rétablir l'usage exclusif de la langue officielle dans les communications

écrites de l'Administration avec les personnes morales établies au Québec. La Loi 104 reprenait ici une disposition de la Charte originale, essentielle pour faire du français la véritable langue officielle et commune. En effet, il est difficile d'exiger que les entreprises utilisent le français comme langue commune du travail à l'intérieur du Québec, si le gouvernement et ses organismes ne le font pas eux-mêmes.

Le 4 septembre 2007, par voie de communiqué, le MMF a interpellé la ministre responsable de l'application de la Loi 101, Christine St-Pierre, afin qu'elle mette en vigueur l'article 1 de la Loi 104. En effet, il est inadmissible que d'une main, le gouvernement conteste l'invalidation des dispositions scolaires de la Loi 104, alors que de l'autre, il ne met pas en vigueur une partie fondamentale de cette même loi.

Le MMF poursuivra ses démarches auprès des trois partis représentés à l'Assemblée nationale pour qu'ils démontrent leur volonté de faire appliquer la Loi 104, qu'ils ont pourtant tous appuyée lors de son adoption.

À la rencontre des associations étudiantes

Dès le début du mois de septembre, le MMF a poursuivi la tournée des cégeps et des universités qu'il a entreprise l'an dernier. Des représentants du Mouvement ont déjà rencontré les comités exécutifs de plusieurs associations étudiantes pour les sensibiliser à la question du français langue commune. Nous expliquons les avantages qu'il y aurait à appliquer la Loi 101 aux cégeps et à assurer une répartition plus équitable du financement entre universités de langue française et anglaise. Les problèmes créés par l'anglicisation galopante des programmes



(Photo : Normand Lacasse)

d'études supérieures sont également abordés. Nous les invitons à collaborer avec le MMF et plus spécifiquement, à appuyer l'association étudiante du cégep Édouard-Montpetit et la coalition contre l'instauration d'un programme unilingue anglais au cégep Édouard-Montpetit.

Le MMF en campagne de financement

Afin de rendre possible la réalisation de ses activités, le Mouvement Montréal français a entamé une campagne de recrutement et de financement depuis le début du mois de septembre. Les fonds amassés seront destinés à la publicité, la location de salles et d'équipement, la correspondance, etc. Le financement est définitivement au cœur du succès de toute organisation.

Visitez régulièrement le site internet du MMF au www.montrealfrancais.info

Ce site constitue une source inestimable de textes, d'articles, d'informations au sujet du MMF et de la situation du français à Montréal et ailleurs. On y retrouve des photographies des événements du MMF. Consultez le blogue de Frédéric Lacroix et réagissez ! Vous serez étonnés et ne serez pas déçus!

Inscrivez-vous au bimensuel électronique du MMF, qui en est à sa huitième parution, grâce au travail exceptionnel de George Le Gal, qui effectue la plupart des tâches de conception, de production et d'envoi du bulletin. C'est un moyen régulier, rapide et moderne de communiquer avec les membres et sympathisants du MMF.

Mario Beaulieu



Les marcheurs étaient nombreux sur la rue Saint-Denis. (Photo : Normand Lacasse)



(Photo : Normand Lacasse)

Il y aura trente ans ce 26 août que le Québec ouvrait un nouveau chapitre de son histoire en adoptant la Loi 101. Ce fut un coup d'audace formidable dont les effets se firent sentir immédiatement. La langue française se voyait enfin reconnaître la place qui lui revient. La force de la loi révélait le peuple à lui-même. Cette charge symbolique eut un impact considérable sur notre société : celui de donner enfin à la majorité sa légitimité nationale.

L'affirmation du français comme langue officielle, langue commune, langue du travail, langue des échanges et du rayonnement, trait caractéristique et fondateur de la nation et porteur de son avenir, voilà le geste et la volonté que nous célébrons aujourd'hui.

En normalisant la place du français dans ses institutions, la société québécoise s'en retrouvait radicalement transformée, et la nation mise en mouvement : telle aura été la grande intuition de Camille Laurin. C'est par rapport à cette expérience fondatrice plus qu'aux diverses mesures concrètes prévues qu'il faut d'abord mesurer le chemin parcouru. Car si des progrès ont été réalisés, il faut bien constater qu'ils ne l'auront jamais été dans la quiétude sereine d'une quelconque *pax canadiana*. Dès son origine, des forces ont été mises à l'œuvre pour la dénaturer et la faire dévier de sa trajectoire. Aussitôt déposée devant l'Assemblée nationale, la loi qui devait faire du français la seule langue officielle du Québec a été mise à l'épreuve par ceux qui ne cesseront jamais de la contester.

La francisation du Québec, objectif de la Charte de la langue française, n'est pas complétée, loin s'en faut; surtout à Montréal, où des progrès ont certes été réalisés, mais où dans plusieurs domaines, le français plafonne quand il ne régresse pas.

Les organismes responsables d'appliquer la Charte ont des moyens diminués. La politique linguistique des services gouvernementaux est largement bafouée. En 2002, la Loi 104 rétablissait l'usage exclusif de la langue officielle dans les communications écrites de l'Administration avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec. L'article 16 réinstauré de la Charte n'a toujours pas été mis en vigueur.

La majorité des allophones de Montréal et des anglophones de tout le Québec travaillent principalement en anglais. Dans les foyers, la majorité des transferts linguistiques se font toujours vers cette langue, contribuant de la sorte à accélérer notre minorisation en réduisant notre poids démographique. Plus de la moitié des jeunes allophones choisissent de fréquenter le cégep anglais. Le bilinguisme recolonise les institutions publiques.

Montréal, notre métropole, laisse voir chaque jour davantage les signes d'une aliénation qu'on croyait vaincue dans la langue des services ainsi que dans le fonctionnement et l'organisation des institutions. Le paysage commercial se défrancise à mesure que la mondialisation sert de prétexte à l'anglicisation des raisons sociales. La langue publique commune est celle qui permet aux gens de différentes langues maternelles de communiquer entre eux. C'est donc dans les régions linguistiquement mixtes et surtout dans la région montréalaise qu'on peut constater si le français est la langue commune au Québec.

Les dispositions de la Loi 101 ont été érodées au point où il faudrait désormais réanimer cette loi fondatrice, la raccorder à ses intentions premières. Car ce qu'il reste de cette loi engendre un sentiment trompeur de sécurité. La fierté que nous tirons de ce qu'elle a déjà été ne doit pas empêcher de constater ce qu'elle n'est plus.

Il faut une nouvelle Loi 101 dont les dispositions permettront de mieux accorder la francisation avec les diverses fonctions d'intégration des institutions publiques.

Il faut une Loi 101 restaurée pour que le Québec se dote d'un ordre institutionnel cohérent. C'est particulièrement névralgique dans le système de santé montréalais et dans les établissements d'enseignement supérieur présentement fondés sur une logique de développement séparé. Si le français est la langue officielle du Québec, il doit être la langue de toutes les institutions nationales, et celles-ci doivent être pensées pour soutenir et confirmer le statut de la langue française comme langue normale du fonctionnement des institutions et de l'intégration sociale. Cela n'exclut rien quant au respect de la minorité anglophone.

Le Québec se trouve de plus en plus radicalement confronté à des choix exigeants. L'ordre du monde bouge vite et nous sommes condamnés à agir avec une cohérence et une cohésion exemplaires, sans quoi nous risquons d'être emportés par des forces qui nous réduiront à l'insignifiance. La loi 101, nous en sommes assez fiers pour la célébrer. Et assez conscients de ce qu'elle nous a révélé de nous-mêmes pour appeler à sa restauration. Les plus beaux fruits de la Charte de la langue française sont encore à venir.

Les trente premiers signataires de cette déclaration

- 1- **Mario Beaulieu** (Président du Mouvement Montréal français)
- 2- **Yves Beauchemin** (Écrivain)
- 3- **Rachid Bandou** (Membre de l'association Amitié Québec-Kabylie)
- 4- **Victor-Lévy Beaulieu** (Écrivain)
- 5- **Henri Brun** (Professeur émérite en droit constitutionnel)
- 6- **Paul Cairoli** (Travailleur social)
- 7- **Claudette Carbonneau** (Présidente de la CSN)
- 8- **Pierre Curzi** (Député du Parti Québécois, critique en matière de Culture et communications)
- 9- **Fernand Daoust** (Ancien président de la FTQ)
- 10- **Robert Dean** (Ancien ministre du Revenu)
- 11- **Jean Dorion** (Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)
- 12- **Pierre Dubuc** (Directeur de *L'Aut'journal*)
- 13- **Gilles Duceppe** (Chef et député du Bloc Québécois)
- 14- **Andrée Ferretti** (Écrivaine)
- 15- **François Gauthier** (Président du Forum francophone international)
- 16- **Jean-Claude Germain** (Auteur)
- 17- **Robert Laplante** (Directeur de l'*Action nationale*)
- 18- **Louise Laurin** (Porte-parole de la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire)
- 19- **Denis Lazure** (Ancien ministre des Affaires sociales)
- 20- **Raymond Legault** (Président de l'Union des artistes)
- 21- **Jean-Marc Léger** (Ancien directeur de l'Office québécois de la langue française)
- 22- **Sylvie Léonard** (Actrice)
- 23- **Luck Mervil** (Auteur-compositeur-interprète)
- 24- **Jacques-Yvan Morin** (Ancien ministre de l'Éducation)
- 25- **Maria Mourani** (Député du Bloc Québécois)
- 26- **Réjean Parent** (Président de la Centrale des syndicats du Québec)
- 27- **Jean-Paul Perreault** (Président d'Impératif français)
- 28- **Luc Picard** (Acteur)
- 29- **Guy Rocher** (Professeur de sociologie et chercheur au Centre de recherche en droit public)
- 30- **René Roy** (Secrétaire général de la FTQ)

Vous pouvez signer la déclaration en vous rendant sur le site du MMF au www.montrealfrancais.info



Guy Rocher, sociologue; Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français; Mario Beaulieu, président du MMF et Jean Dorion, président de la SSJBM.
(Photo : Normand Lacasse)

Les clubs de conversation

Outil d'intégration à la société québécoise et fenêtre sur le monde



Alain Gadbois, animateur et deux des participants au Club de conversation de la maison Ludger-Duvernay, Gang Hu et Georges Cao. (Photo : Élane Des Lauriers)

Instauré par le regretté Jean-Marie Cossette, le club de conversation française de la Société poursuit son activité grâce au travail constant d'Alain Gadbois et d'Olivier Meunier. Chaque semaine, quelques nouveaux arrivants viennent se joindre au groupe qui se réunit à la Maison Ludger-Duvernay. Ces rencontres leur permettent de perfectionner leur français et d'échanger sur la culture et l'actualité québécoise.

M. Jean-Marie Cossette avait bien compris toute l'importance et la portée des clubs de conversation. À 78 ans, malgré des problèmes de santé qui s'accumulaient, il franchissait chaque semaine la distance entre l'Est de Repentigny et

la Maison Ludger-Duvernay pour venir animer le club de conversation. On le vit même un jour s'absenter de l'Hôtel-Dieu où il était hospitalisé pour participer à la rencontre du Club. C'est dire combien ce travail de francisation lui tenait à cœur.

Le travail entamé par Monsieur Cossette ne doit pas seulement se poursuivre, mais aussi prendre de l'ampleur. La Société lance à nouveau un appel afin que soient mis sur pied d'autres clubs dans différents quartiers de Montréal afin de donner la chance à un plus grand nombre d'immigrants de perfectionner leur français. Parc-Extension et Côte-des-Neiges, par exemple, accueillent

de nombreux nouveaux arrivants. Des clubs de conversation mis en place dans ces quartiers et donc faciles d'accès pour leurs résidents permettraient de rejoindre tellement plus de personnes là justement où le besoin est le plus grand.

Les clubs de conversation sont un outil concret pour soutenir les nouveaux arrivants dans leur démarche pour apprendre le français et s'intégrer à la société québécoise. En même temps, ils offrent aux animateurs une fenêtre sur le monde en leur donnant l'occasion de découvrir dans toute la richesse de leur culture des gens qui sont venus de différents points du globe et qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil.

Vous aimeriez animer un groupe ? Vous connaissez un endroit qui pourrait accueillir un de ces groupes ? Communiquez avec Madame Monique Paquette au (514) 843-8851.

Soulignons que le club de conversation qui tenait ses rencontres à l'usine Peerless dans le Nord-Est de la ville n'est plus actif, faute d'animateur. Les besoins sont pourtant là, affirme Doris Provencher de la section Henri-Bourassa, qui s'est occupé de l'animation du club dans le passé. Vous habitez dans ce secteur de la ville et voudriez faire votre part ? Appelez-nous.

Élane Des Lauriers

Deux autres grands anniversaires : Le cri de Lionel Groulx (1937) et la fondation de l'Alliance laurentienne (1957)



Un membre résidant à Québec, Léandre Fradet, nous rappelle que l'année en cours est marquée, pour le mouvement indépendantiste, par deux importants anniversaires, outre celui du « *Vive le Québec libre* » du général de Gaulle.

Le cri de Lionel Groulx

D'abord, le soixante-dixième anniversaire du fameux « *Notre État français nous l'aurons* » lancé le 29 juin 1937, nous dit Léandre Fradet, devant une foule aussi délirante d'allégresse que celle de Montréal du 24 juillet 1967. Le lendemain, les journaux titraient :

« L'abbé Groulx *LONGUEMENT ACCLAMÉ* au colisée »
« L'abbé Groulx, *CHEF DE LA JEUNESSE NATIONALE* »
« *APOTHÉOSE* à l'abbé Groulx » et en sous-titre :
« *LA FOULE VIBRE COMME AUX GRANDS JOURS DE PAPINEAU* »

« *APOTHÉOSE* à l'abbé Groulx », cela définit bien, nous dit Léandre Fradet, l'atmosphère qui régnait dans l'enceinte où s'était déroulé le 2^e Congrès en Amérique de la langue française qui regroupait nos frères français de la Nouvelle-Angleterre, de la Floride, de la Louisiane, de la Californie, ainsi

que des Maritimes, de l'Ontario, du Québec, des États de l'Ouest canadien, d'Haïti et de la France. Parmi les dignitaires présents, on retrouvait le premier ministre québécois, Maurice Duplessis, le cardinal de Québec, Monseigneur Rodrigue Villeneuve, le maire de Québec, J.-E. Grégoire, le gouverneur-général canadien, Lord Tweedsmuir et plusieurs autres personnalités, dont le représentant de la France.

La fondation de l'Alliance laurentienne

Par ailleurs, c'est le 25 janvier 1957, il y a cinquante ans, que Raymond Barbeau fondait l'Alliance laurentienne, premier mouvement indépendantiste de l'après-guerre.

Lors du 20^e anniversaire de cette fondation, le 25 janvier 1977, la SSJB de Montréal conférait la médaille *Bene Merenti de Patria* à Raymond Barbeau et, à cette occasion, François-Albert Angers fit une éloquente présentation de ce grand Patriote, rapportée dans L'Action nationale de juin 1977.

Le 25 janvier 1957, disait Angers, c'est une date de portée historique dans l'histoire des Canadiens-français; la date qui marque le passage, dans la génération d'après-guerre en voie de profonde assimilation, d'une sorte de résignation canadienne-française à « l'intégration lucide » vers une résurrection de la fierté qui se dira bientôt québécoise (...) Il faut se reporter à la situation des années '50 (...) 1957 a été celle du tréfonds de la période la plus sombre de notre histoire nationale (...) Raymond Barbeau fut alors le jeune, en cette année 1957 même, qui releva le défi lancé par Trudeau, et osa affronter tous les sarcasmes en fondant (...) un mouvement carrément indépendantiste(...) Il faut avoir vécu cette époque pour prendre conscience du rôle majeur qu'il a assumé dans le redressement du cours de notre histoire, dont nous sommes si fiers aujourd'hui !

Nous remercions Léandre Fradet de nous avoir rappelé ces deux événements d'une portée effectivement majeure dans l'histoire du mouvement pour l'indépendance du Québec.

Jean Dorion

Olivar Asselin tint les rênes brièvement, mais avec quel panache !



Olivar Asselin (1874-1937) ne fut pas très longtemps à la barre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il devint président le 10 avril 1913 et démissionna le 13 juin 1914. Mais, dans ce court laps de temps, le grand journaliste marqua profondément la SSJBM, notamment en réorganisant ses structures. Il s'impliqua à fond dans la lutte menée par les Franco-Ontariens contre l'inique Règlement 17, qui décrétait l'élimination progressive de l'enseignement du français dans les écoles séparées. Pour ce faire, il lança la campagne du « Sou de la pensée française », une souscription pour défendre l'enseignement français en Ontario et sauver du même coup de la faillite le journal *Le Droit*, nouvellement fondé.

Mais ce qui mena à la démission du bouillant président fut sans nul doute ses propos entourant la célébration de la Fête nationale. Dans une entrevue accordée à Jules Fournier, dans *L'Action* du 26 juillet 1913, Asselin n'y va pas de main morte. Il préconise que la Fête nationale soit d'abord et avant tout une fête française, plutôt qu'une célébration religieuse comme la Fête-Dieu. Il y défend l'institution du Sou de la pensée française, œuvre bien plus utile à ses yeux que les processions et feux d'artifice. Après quoi, il fustige l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, selon qui la suppression de l'agneau dans les processions serait un acte d'anticatholicisme. Pour Asselin, l'agneau (est) devenu chez nous, bien moins qu'un symbole religieux, l'emblème de la soumission passive et stupide à toutes les tyrannies. Et Asselin de renchérir à propos de l'enfant bouclé, personnifiant Jean-Baptiste, et de l'agneau que l'on fait parader le 24 juin : Mais quand (...) on promène toute une matinée sous un soleil brûlant, au risque de le rendre idiot pour la vie, un joli petit enfant qui n'a fait de mal à personne... quand, à cet enfant, l'on adjoint un agneau qui (...) lève la queue, se soulage et fait bê; et que, derrière cet enfant et cet agneau, on permet à un papa bouffi d'orgueil d'étaler sa gloire d'engendreur en ayant l'air de dire à chaque coup de chapeau : « L'agneau, le voilà; mais le béliet c'est moi ! » – si je veux bien ne pas mettre en doute la sincérité de ceux qui m'invitent à saluer, au nom du patriotisme, ce triste et bouffon spectacle, je veux aussi,

Commémoration de la victoire de Saint-Denis



Au programme

Dimanche 25 novembre 2007

10 h 30

Messe du Souvenir célébrée par M. André Beauchamp.
Thème: Mère Émilie Gamelin et les femmes patriotes.
Endroit: Église de Saint-Denis-sur-Richelieu.

10 h à 17 h

Visites commentées de l'exposition de la Maison nationale des Patriotes.
Endroit: Saint-Denis-sur-Richelieu.
Droits d'entrée de 6\$ (adulte), 5\$ (aîné), 3\$ (étudiant).

11 h 30

Hommage aux Patriotes de 1867-1838
Discours, allocution des patriotes de l'année de la SSJB de Montréal,
dépôt de fleurs et animation.
Endroit: parc des Patriotes.

13 h

Dîner-conférence avec Marcel Tessier
Thème: L'importance de connaître son histoire.
Endroit: Auberge Saint-Denis-sur-Richelieu.
Coût: 25\$ par personne. Réservations requises en appelant à la Maison nationale des Patriotes, au 450-787-3623.
Nombre de places limité (45 personnes).

13 h

Dîner des Patriotes 2007 organisé par le Rassemblement pour un Pays Souverain
Allocution de Bruno Roy, écrivain, et présentation du Patriote de l'année de la SSJB de Montréal.
Endroit: Centre Léo-Cloutier, 2636, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours.
Coût: 25\$ par personne. Réservations requises auprès de Suzanne Lambert, au 514-722-2441.
Transport par autobus: 10\$ par personne, sur réservations seulement, en appelant à la SSJB de Montréal au 514-843-8851.

15 h 30

Spectacle du duo Boulerice-Demers, membres du groupe Le Vent du Nord.
Musiques traditionnelles québécoises et européennes.
Endroit: salle municipale de Saint-Denis-sur-Richelieu.
Contribution volontaire. Nombre de places limité.

sans manquer de respect ni à la Religion ni à la Patrie, pouvoir m'écrier : Ce gosse qui fourre nerveusement ses doigts dans son nez et qui, pour des raisons faciles à deviner, ne demande qu'à retourner au plus tôt à la maison, ce n'est pas saint Jean, c'est l'enfant d'un épicier de Sainte-Cunégonde !

Ces propos trop crus pour l'époque choquèrent et lui valurent une volée de bois vert, minant son autorité et lui imposant désormais la censure. Lors d'une assemblée d'urgence de la SSJBM, tenue le 10 septembre, Asselin fut conspué. Toutefois sa lettre de démission, datée du 13 juin 1914, évite de revenir sur cet incident. Asselin invoque son impatience de reprendre une liberté de parole avec laquelle je sens que mes fonctions actuelles ne sont pas toujours compatibles.

Ce départ, somme toute prévisible, n'amointrit en rien l'appui d'Asselin à la SSJBM, non plus que l'amour qu'il vouait à la langue française et, par-dessus tout, au peuple québécois (ou canadien-français, comme on disait alors). Pour rappeler son souvenir, la SSJBM créa le prix Olivar-Asselin, décerné depuis 1955 à un journaliste québécois. En 2000, Normand Lester l'a reçu.

On en saura davantage sur Olivar Asselin en lisant les deux tomes de la monumentale biographie d'Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps* (Fides). Un troisième tome est en préparation. Toujours chez Fides, on annonce la parution cet automne du livre *Olivar Asselin et l'œuvre de l'abbé Groulx*, conférence prononcée à Montréal le 15 février 1923 et présentée par madame Pelletier-Baillargeon.

Jean-Pierre Durand

LES TIMBRES DE LA SOCIÉTÉ



Louis de Buade, comte de Frontenac (1622-1698)
Gouverneur de la Nouvelle-France, 1672-1682 et 1688-1698

En 1688, les Anglais revoient leur politique d’expansion. Ils restent persuadés que leur prospérité passera par la conquête de l’Amérique et leur suprématie sur les océans, contrairement aux Français qui pensent que la guerre contre l’Angleterre se gagnera en Europe.

En 1690, 92 vaisseaux et 2000 hommes commandés par Phipps assiègent Québec, gouvernée par Frontenac. À un émissaire de Phipps, la réplique du Gouverneur est cinglante : *Je nay point de réponse à faire a vostre général que par la bouche de mes canons et à coups de fuzil !*

Devant Beauport, 2000 soldats attaquent les quelques 300 Français retranchés. Le combat, bien qu’inégal, verra la victoire de Frontenac. L’hiver sera aussi un allié : à l’approche des grands froids, les Anglais décideront de rentrer à Boston.

La victoire de Frontenac sera célébrée avec éclat en France, Louis XIV faisant frapper une médaille portant l’inscription latine **Kebeka Liberata**. Cette même médaille sera frappée à nouveau en **1967** et remise au peuple du Québec par le général **de Gaulle**, président de la République, lors de sa visite historique.

On peut se procurer timbres de la Société et albums à la réception
Tél : 514-843-8851

Agenda des sections

Section	Activité
	Dimanche 11 novembre 2007 Commémoration de la Journée du Souvenir, organisée par la SSJBM, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Remise de médailles de l’Assemblée nationale à d’anciens combattants. Présence de nombreuses personnalités à cette cérémonie haute en couleurs. Prière d’arriver à 10 h 45. Renseignements: 514-843-8851
Louis-Riel	Vendredi 16 novembre 2007 La Section Louis-Riel célèbre encore cette année l’anniversaire de la pendaison de Louis-Riel. À 10 h, messe anniversaire, à la paroisse Saint-Fabien, au 6455 avenue de Renty, Montréal. Nous invitons les membres de la SSJBM qui désirent participer à cet événement à apporter leur drapeau du Québec. La messe sera suivie d’une rencontre avec le directeur de l’école Louis-Riel. Un drapeau à l’effigie de Riel sera suspendu au mât de l’école et un film dans lequel M ^e Guy Bertrand joue le rôle de Riel sera présenté aux élèves du 4 ^e et 5 ^e secondaire. M ^e Guy Bertrand partagera ensuite son expérience dans ce rôle. Le tout se terminera pas un goûter qui sera servi dans la bibliothèque Louis-Riel. Renseignements: Marius Minier, 514-640-5112 ou madia@nctel.ca.
Marguerite-Bourgeoys	Jeudi 22 novembre, 19 h La section Marguerite-Bourgeoys vous invite à une conférence donnée par Mathieu Bock-Coté à l’occasion de la sortie de son livre <i>La dénationalisation tranquille</i> . Thème: De la crise des accommodements raisonnables à la Commission Bouchard Taylor : pour une défense décomplexée de l’identité québécoise. Endroit: Café Midi-6, au 3580, rue Notre-Dame Ouest dans le quartier Saint-Henri à Montréal. Entrée libre Renseignements: Claude-G Charron, 514-637-1425
Yves-Blais	Samedi 24 novembre, 9 h 30 La section Yves-Blais vous convie à participer à une activité commémorative pour souligner le 9 ^e anniversaire du décès du député Yves Blais. Dépôt d’une gerbe de fleurs au pied du monument Yves-Blais et petit mot du président de la section. Endroit: Cimetière de Terrebonne, vers le 755, montée Masson, Terrebonne. La cérémonie sera suivie d’un déjeuner, à 10 h (coûts aux frais des participants, lieu à déterminer). Profitez de cette occasion pour rencontrer des gens de la section et partager de bons souvenirs. Une confirmation de votre présence avant le 21 novembre serait appréciée. Pour information et pour confirmer votre présence : Normand Archambault, 450-474-4559
Jean-Olivier-Chénier	Samedi 8 décembre La section Jean-Olivier-Chénier vous invite à son souper commémoratif en hommage aux Patriotes. Cette année marque le 170 ^e anniversaire de la bataille de Saint-Eustache et la 10 ^e édition du souper organisé par la section. L’événement sera souligné de façon toute spéciale. Venez en grand nombre ! Endroit: salle des Chevaliers de Colomb, au 109, rue Saint-Nicolas, à Saint-Eustache. 16 h Départ de la marche, au son du tambour, à partir de la salle des Chevaliers de Colomb 16 h 30 Dépôt de fleurs au monument Chénier, devant l’église 17 h Cocktail d’honneur servi à la salle des Chevaliers de Colomb 18 h Souper Coûts: 25\$ Pour information et pour réservation: Benoît Coulombe au 450-473-7033 (réservation avant le 1 ^{er} décembre)

Les rues de Montréal

Tiré du livre *Les rues de Montréal, répertoire historique*, Éditions du Méridien, 1995.
Recherche effectuée par France Langlais.

Rue DAUNAIS, nommée ainsi le 10 septembre 1956.
Située dans l’est de Montréal, cette rue croise la rue d’Iberville.
Cultivateur à Saint-Cyprien-de-Napierville, Amable Daunais (1817-1839) prend part aux évènements de 1837-1838. Arrêté une première fois en 1837, mais libéré par le jury, il est à nouveau arrêté après la défaite d’Odelltown. Reconnu coupable devant la cour martiale, il monte sur l’échafaud le 15 février 1839 avec les Nicolas, Hindenlang, Narbonne et Chevalier de Lorimier.

Rue CHERRIER, nommée ainsi avant 1879.
Elle croise les rues Saint-Hubert et Saint-André et l’avenue du Parc-Lafontaine.
Originaire de Repentigny, Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885), reçu avocat en 1822, s’associe à son oncle Denis-Benjamin Viger et s’établit à Montréal. Bâtonnier de l’Ordre et président du barreau du Bas-Canada, il est élu aux élections de 1834 pour représenter le comté de Montréal. En 1837, il est au nombre des prisonniers politiques durant la Rébellion.

Rue COUPAL, nommée ainsi le 6 juin 1957.
Située dans l’est de Montréal, entre les rues Ontario et Logan et les rues Fullum et Parthenais.
Cultivateur de l’Acadie, Antoine Coupal (1790-1875), dit Lareine, participe aux Évènements de 1837-1838 en recrutant des frères chasseurs. Condamné à mort lors de son procès en 1839, sa peine est commuée en déportation. Il passe donc six ans en Australie, d’où il revient en 1845.



Voici une autre façon
de contribuer
à l'action de la SSJBM.
Rien de plus simple.
Votre abonnement :

- vous permet de participer, pendant 6 mois, à tous les tirages de la Lotomatique et de participer ainsi au financement de la SSJBM;
- vous donne l'occasion, par le biais de l'option de groupe, de faire connaître la SSJBM à vos amis, parents et collègues.
- Je désire m'abonner à un groupe formé par la SSJBM et j'envoie un chèque au montant de 26 \$, à l'ordre de la SSJBM, à l'adresse suivante :

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec
H2X 1X3
- Je désire être responsable d'un groupe de 10 personnes et recevoir le formulaire. Je le remplirai dûment et le retournerai avec un chèque au montant de 260 \$, à l'ordre de la SSJBM.

AUTRES RENSEIGNEMENTS
(514) 843-8851



Journalssjb

Journal trimestriel édité par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
514-843-8851, téléc.: 514-844-6369

Directrice et rédactrice en chef
Élaine Des Lauriers
Ont collaboré à ce numéro :
Mario Beaulieu Jean-Pierre Durand
Maryline Lacombe France Langlais
Photographies :
Daniel de Brouwer Normand Lacasse
Mélessa Simard
Vous avez des commentaires ? Communiquez avec nous au :
journal@ssjb.com

Dépôt légal : 4^e trimestre 2007. Bibliothèque nationale du Québec.
Reproduction autorisée avec mention de la source



Joignez-vous au Mouvement Montréal français

J'appuie le MMf et ses objectifs !

- Défendre et promouvoir la différence culturelle et linguistique du Québec dans le contexte anglicisant de la mondialisation.
- Assumer notre responsabilité civique cruciale dans l'accueil et la francisation des nouveaux arrivants.
- Favoriser l'usage du français comme langue commune dans les services publics et contrer le bilinguisme institutionnel.
- Ouvrir le débat sur la véritable situation du français dans la région métropolitaine de Montréal et son impact sur l'ensemble du Québec.

Formulaire d'adhésion au Mouvement accessible à :

<http://montrealfrancais.info/>

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal Qc. H2X 1X1

Tél. : 514-835-6319

Les Jeudis 7 à 10

En alternance, chaque semaine,
les *Jeudis de la langue* et
les *Jeudis de la souveraineté*.
Conférences suivies d'une période de discussion
dans une ambiance festive.

À 19 h, à la maison Ludger-Duvernay,
au 82, rue Sherbrooke Ouest

Renseignements : 514-843-8851

Un don ou
un legs testamentaire
à la Société
Saint-Jean-Baptiste
de Montréal nous aidera
à poursuivre encore
mieux notre combat!
Pour tout renseignement,
veuillez vous adresser
à madame
Monique Paquette
au 514-843-8851

Carole Lavallée
Députée de
Saint-Bruno—Saint-Hubert
5440, chemin de Chambly, bur. 110
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3P1
450-926-5979

Maka Kotto
Député de Saint-Lambert
1080, rue Sainte-Hélène
Longueuil (Québec)
J4K 3R9
450-646-2423

Yves Lessard
Député de
Chambly—Borduas
1, rue Robert
Saint-Basile-le-Grand
(Québec) J3N 1L7
450-441-7802
1-877-741-7802

Caroline St-Hilaire
Députée de
Longueuil—Pierre-Boucher
192, rue Saint-Jean, bur. 200
Longueuil (Québec) J4H 2X5
450-928-4288

Luc Malo
Député de
Verchères—Les patriotes
1085, boul. Lionel-Boulet
Bureau A
Varenes (Québec) J3X 1P7
450-652-4444

Marcel Lussier
Député de
Brossard—La Prairie
7900, boul. Taschereau
Édifice E, bureau 110
Brossard (Québec) J4X 1C2
450 466-6872

Députées et députés à la Chambre des communes

Pour vos réunions, assemblées et réceptions,
de 10 comme de 200 personnes,
la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons,
à des prix très abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique
de cet édifice victorien, construit en 1874.
Pour plus de renseignements : 514-843-8851
ou consultez le site de la SSJBM au
www.ssjb.com.
Ou encore, contactez-nous par courriel au
ig@ssjb.com

Daniel Turp, député de Mercier
1012, avenue du Mont-Royal Est
Bureau 102
Montréal (Québec) H2J 1X6
Tél. : 514-525-8877
Télécopieur : 514-521-0147
www.danielturp.org
dturp-merc@assnat.qc.ca

OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société !

☐ Membre ordinaire	10 \$	Nom _____	Prénom _____
☐ Membre étudiant	5 \$	Adresse _____	
☐ Membre adhérent (Service d'entraide)	2 \$	_____	
☐ Membre à vie	200 \$	Téléphone _____	Date de naissance _____
☐ Membre à vie (60 ans et plus)	75 \$	Courriel _____	Profession _____
☐ Don à votre discrétion	\$ _____	Signature _____	
TOTAL		\$ _____	

Retourner avec votre paiement à :
SSJBM, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec H2X 1X3